

# BUREAU

**Séance du 6 décembre 2023**

**Délibération BU\_20231206\_007**

**Réseau Santé et Sécurité des SDIS du Grand centre (R3SGC) - reconduction expresse de la convention du réseau et pilotage**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**1 membre(s) étant absent(s)**

## **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 10 septembre 2021 portant délégation au bureau ;

Vu la délibération du bureau en date du 5 novembre 2021 portant reconduction de la convention interdépartementale de coopération entre les SDIS du Réseau Santé Sécurité des SDIS du Grand Centre (R3SGC) pour laquelle le SDIS d'Eure-et-Loir est pilote ;

Vu la convention interdépartementale de mise en réseau passée entre les 8 SDIS constituant le Réseau Santé Sécurité des SDIS du Grand Centre, ci-annexée ;

Considérant l'intérêt de travailler en coopération renforcée entre SDIS dans le domaine de la Santé et Sécurité ;

## **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** La convention de coopération passée entre les 8 SDIS constituant le Réseau Santé Sécurité du Grand Centre (R3SGC), ci-annexée, est reconduite pour une nouvelle période de deux ans.

**Article 2.** Le pilotage du Réseau R3SGC est poursuivi par le SDIS 28 jusqu'à la fin de l'année 2023 et sera repris par le SDIS 45 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3.** Le solde disponible sur le budget annexe « R3SGC » créé au sein du SDIS 28, d'un montant de 33 871,63€, est transféré au SDIS 45.

**Marc FLEURET**